



MUNICIPALITÉ
Saint-Valérien-de-Milton

AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE 21 DÉCEMBRE 2021

ADOPTION DU BUDGET 2022 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2022-2023-2024

PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton adoptera le budget pour l'exercice financier 2022 ainsi que le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour l'années 2022-2023-2024.

QU'une séance extraordinaire du conseil se tiendra mardi le 21 décembre 2021 à 19h30 à la salle du conseil située au 1384 rue Principal à Saint-Valérien-de-Milton;

QUE lors de cette séance extraordinaire, le conseil municipal adoptera :

1. Le budget 2022;
2. Le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024;

QUE les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal, conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 8^e jour du mois de décembre 2021.


Caroline Lamothe
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière